

A watercolor illustration of a large tree with thick brown branches and green foliage. Four children are playing in the tree. A boy with curly hair is climbing a branch on the right. Two girls are on the left, one holding a squirrel. Another girl is on the right, also holding a squirrel. A small blue and orange bird is perched on a branch on the left. The background is a light blue sky with green leaves.

Nos meilleures
VACANCES
à l'ACLEEA

de 3 à 12 ans	Accueil de loisirs
de 6 à 12 ans	Mini-camps
de 11 à 16 ans	Séjour Ados
dès 11 ans	Tiers lieu



Du 8 juillet au 30 août

ACCUEIL DE LOISIRS À LA JOURNÉE

L'Accueil de loisirs est ouvert pendant toutes les vacances d'été, du 8 Juillet au 30 Août.

En Journée ou en demi-journée, détente et action seront au programme : de multiples activités culturelles, artistiques et sportives sont proposées tout l'été.

A l'accueil de loisirs, on est accueilli en fonction de son âge, c'est pourquoi des groupes sont constitués afin que chacun se sente au mieux, et trouve une proposition d'activités et un rythme de vie adapté.

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation qualifiée, qui organise la vie quotidienne et les activités dans le cadre du projet éducatif de l'association.

Un programme détaillé des activités sera disponible dans la 2ème quinzaine du mois de Juin.





MINI-CAMPS

(24 places disponibles)

Départ le lundi matin, et retour le Vendredi en fin d'après-midi

Les mini-camps sont destinés aux enfants de **6 ans/CP à 10 ans en Juillet**, et de **6 ans/CP à 12 ans en Août**.

Cette année, tous les mini-camps se dérouleront au camping de Vioreau, à Joué sur Erdre.

Le camping étant situé à proximité immédiate de la forêt et du lac, toutes les activités proposées auront lieu sur place.



ATTENTION : DOCUMENTS EXIGÉS pour les activités CANOË et CATAMARAN

- Attestation de réussite au test préalable à la pratique des activités nautiques et aquatiques
- Autorisation parentale pour la pratique des activités nautiques (document fourni à l'inscription)
- Attestation des parents rédigée par écrit reconnaissant que son enfant est apte à s'immerger et à nager au moins 25 mètres

Ces documents seront à fournir après l'inscription.



de 6 à 10 ans

Kowabunga !!



Du 8 au 12 JUILLET (24 places)

NINJA WARRIORS

C'est la semaine de tous les défis pour commencer l'été ! De nombreuses activités nature et sportives en perspective, de l'action, mais aussi de la détente et des baignades.

Quelques activités :

« Traces et indices » (activité nature)

Escalade bloc

Course d'orientation (6/7 ans)

Tir laser (8/10 ans)

Baignade

Du 15 au 19 JUILLET (24 places)

C'EST PAS SORCIER

Cette semaine, on découvre, on expérimente, on navigue, on grimpe... La belle vie !

Quelques activités :

Escalade (pour tous)

Canoe Kayak (8/10 ans) !

Activités nature autour des oiseaux (pour tous)

Baignade



de 6 à 12 ans

Du 12 au 16 AOÛT (24 places)

NOS INCROYABLES TALENTS

C'est la semaine où on découvre que tout le monde a au moins un talent caché ! Chant, danse, théâtre, défis sportifs, jeux ou autres activités selon les talents de chacun

Quelques-unes des activités :

Poney (2 séances pour les 6/8 ans)

Course d'orientation JO 2024 (pour les 6/8 ans)

Activités nature (pour les 6/8 ans)

Catamaran (pour les 9/12 ans) !

Tir à l'arc (pour les 9/12 ans)

VTT (pour les 9/12 ans)

Baignade

Du 19 au 23 AOÛT (24 places)

CLUEDO

Une enquête se déroule tout au long de la semaine. Il faudra faire preuve de réflexion, d'observation et d'agilité pour résoudre le mystère...

Quelques-unes des activités :

Découverte nature (pour les 6/8 ans)

Orientation labyrinthe (pour les 6/8 ans)

Escalade (pour les 6/8 ans)

Catamaran (2 séances pour les 9/12 ans)

VTT (pour les 9/12 ans)

Baignade

de 11 à 16 ans

LA VAGUE DU BOUT DU MONDE

Du 8 au 19 juillet, c'est en direction du Nord ouest de la France que notre séjour jeunes annuel partira. Destination la pointe de la Torche, fameuse pour ses vagues et son spot de surf.

La Bretagne du haut pays bigouden accueillera notre base de tentes et **notre tribu de 24 jeunes** (12 jeunes de 11 à 13 ans et 12 jeunes de 14 à 16 ans), dans un camping quatre étoiles avec piscine.

L'équipe d'animation composée de 4 adultes, proposera des animations en journée et en soirée, afin de sublimer le quotidien.

Le groupe prendra le temps de visiter la région sur le plan culturel : Douarnenez, pêcherie, phares et autres visites en fonction des possibilités sur place (les jeunes s'investiront dans cette recherche) et les envies de chacun.

Des activités pour bouger chaque jour seront au programme : mini stage de Surf, nouvelle discipline olympique, séance d'équitation, baignades à la mer et autres.

Bien entendu, la Bretagne est aussi à découvrir à pied en rando sur le chemin des douaniers pour admirer de splendides paysages.

Nous aurons l'occasion d'explorer l'écosystème local tourné vers l'océan en découvrant aussi l'univers de la pêche.

Partir en « colo » c'est aussi avant tout partir en groupe, se forger des souvenirs et des amitiés fortes, vivre des aventures, se prouver à soi-même qu'on est autonome, et avoir le plaisir de tout raconter à sa famille au retour !





TIERS-LIEU

Tout au long de l'été, nous proposons des activités diverses et variées en après-midi et en soirées : Des jeux de société, du sport et des grands jeux, du bricolage, des sorties, de l'audiovisuel, des challenges, des veillées, etc.

Le vendredi midi, un moment de repas en commun sera proposé. Bien entendu, vous pouvez également venir simplement au Tiers Lieu pour vous retrouver entre amis, papoter, écouter de la musique, lire une BD, faire un billard ou débattre de l'actu.

Si vous avez un projet particulier ou une envie en solo ou en groupe, il est possible de nous en faire part, pour que nous puissions l'organiser avec vous et que nous établissions un programme d'activités qui corresponde à vos envies.

Vous pouvez donc venir quand vous voulez, pour la durée que vous voulez, pour pratiquer une activité ou non, nous serons là pour vous permettre de passer des vacances épanouissantes.

Retrouvez nous sur le site de l'ACLEEA ou sur votre plateforme préférée pour suivre le programme et toutes les infos.

L'adhésion au Tiers Lieu est de 28 euros et les inscriptions aux activités extérieures s'effectuent par sms au 07 69 21 15 40.

Si vous habitez sur la commune d'Indre, nous pouvons vous raccompagner le soir si vous êtes inscrit à une activité.

On se retrouve bientôt ;-)

Du 8 juillet au 30 août 2024
de 14h à 17h30
de 20h à 23h
(ou plus selon veillées)



Tu sais siffler
avec une feuille
toi ?

C'est facile,
regarde !

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ADHÉRENTS

L'ACLEEA propose tout au long de l'année des loisirs aux enfants et aux jeunes âgés de 3 à 25 ans. Nous organisons donc des activités éducatives qui correspondent aux spécificités de chaque tranche d'âges et respectent les différents rythmes de vie des enfants. Ces activités sont agréées par la Direction Départementale de la jeunesse et des Sports et sont encadrées par des animateurs et directeurs diplômés ou en cours de formation.

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à une ou plusieurs activités de l'ACLEEA comporte l'application totale des conditions écrites ci-dessous.

1.1 L'INSCRIPTION

Le Kiosque / portail famille est un portail de téléservices qui permet d'effectuer ses démarches sans avoir à se déplacer.

Les services du kiosque famille sont accessibles après constitution (ou actualisation) du dossier famille et du dossier enfant. Cette étape est obligatoire chaque année.

L'accès au Kiosque est gratuit.

Tout foyer peut avoir accès au Kiosque et être membre de l'ACLEEA. L'adhésion, à caractère familial, permet à tous les membres d'une famille de pouvoir s'inscrire à une ou plusieurs activités de l'ACLEEA, via le portail famille, quel que soit le lieu de déroulement de l'activité. Sa durée de

validité est fixée pour une année pleine, de janvier à décembre inclus. Le prix de cette adhésion n'est en aucun cas, inclus dans le montant des participations financières aux activités. Cette adhésion permet à son titulaire de se présenter aux élections du conseil d'administration (collège parents).

1.2 CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES MINEURS

Avec le kiosque / portail famille chaque famille dispose d'un espace pratique et sécurisé pour effectuer ses démarches.

Accessible à tout moment, le Kiosque permet aux usagers :

- D'accéder à leurs informations personnelles et de les mettre à jour
- De s'inscrire et de réserver les activités organisées par l'ACLEEA.
- De consulter sa facture
- De transmettre des pièces justificatives
- Une fiche sanitaire doit être obligatoirement complétée par les responsables légaux

En effet, cette fiche comporte, entre autres, des recommandations médicales concernant la santé, mais aussi une autorisation permettant à l'organisateur de l'activité de diriger le mineur vers les services compétents, dès lors que son état de santé le justifierait. Sur ce point, s'il y avait refus du responsable légal, l'inscription du mineur ne pourrait être prise en compte.

- Le numéro d'allocataire CAF ou MSA, - Pour les

activités incluant un transport organisé par l'ACLEEA pour se rendre sur les lieux d'animation à l'aller et au retour, la prise en charge débute à partir du moment où le mineur est confié à une personne désignée par l'ACLEEA, chargée sur le lieu d'accueil du départ ou de l'arrivée, de l'encadrement, suivant les horaires indiqués sur les documents de présentation des activités.

1.3 RESPONSABILITÉ DES USAGERS

En cas de vandalisme, dégradations volontaires, vols, etc., la responsabilité individuelle de l'auteur, ou celle des parents ou des représentants légaux pour un mineur, pourra être engagée.

A cet effet, la Direction de l'ACLEEA peut prononcer l'exclusion du ou des participants à l'activité. Si cette exclusion concerne un ou des mineurs, les parents ou les représentants légaux sont tenus de prendre toutes dispositions, sans délai et à leurs frais. Ces conditions sont étendues à l'ensemble des activités que peut pratiquer un mineur dans les différents séjours, stages, centres de loisirs ou équipements de l'ACLEEA. Si lors d'une activité un incident ou un accident est commis involontairement par un usager, la responsabilité civile de l'auteur (ou de ses parents ou tuteur, s'il est mineur) pourra être engagée.

1.4 RÈGLES DE VIE COLLECTIVE

Pour toutes les activités organisées par

l'A.C.L.E.E.A., les équipes travaillent sur la base d'un projet pédagogique comprenant entre autres des règles de vie collective à partager et respecter avec et par l'ensemble du groupe de jeunes participants. En cas de non-respect de ces règles, des mesures spécifiques seront prises par la Direction pouvant aller d'un rappel aux règles de vie collective, à un contact avec les parents ou le responsable légal pour relater les faits d'indiscipline jusqu'au renvoi des activités organisés par l'A.C.L.E.E.A. Cette dernière mesure sera prise par la Direction de l'A.C.L.E.E.A.

Conditions spécifiques pour les séjours décrites au paragraphe « séjours écourtés ».

1.5 RÈGLEMENT

Les règlements peuvent être effectués par prélèvement (le 30 du mois), ou par chèque libellé à l'ordre de l'A.C.L.E.E.A

Pour adhérer au prélèvement automatique, vous devez transmettre un RIB à l'ACLEEA, un mandat de prélèvement à signer vous sera ensuite envoyé.

En cas de rejet de prélèvement, les frais seront refacturés aux familles selon le tarif en vigueur de la banque.

Autres modes de paiement acceptés : espèces, chèques vacances (ANCV), bons vacances de la CAF, chèques de comité d'entreprise...

1.6 DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement des prestations, l'utilisateur ne pourra plus avoir accès aux activités de l'A.C.L.E.E.A. et, le cas échéant des poursuites

pourront être engagées devant la juridiction compétente, pour assurer le recouvrement des arriérés éventuels.

1.7 RÉCLAMATION FACTURATION

La révision de la facture ne sera possible jusqu'à 1 mois après la date de facturation.

1.8 ASSURANCES

Tous les participants aux activités de l'A.C.L.E.E.A. sont systématiquement couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de la SMACL, comprenant les garanties suivantes : individuelle accident, recours, dommage aux biens des participants, assistance (rapatriement...).

Cette assurance est incluse dans le prix, elle ne couvre pas les risques d'annulation. Par ailleurs, l'A.C.L.E.E.A. dégage toute responsabilité en cas de perte d'objets et de vêtements personnels qui pourrait survenir durant les séjours ou stages. D'autre part, l'A.C.L.E.E.A. invite les familles à souscrire une assurance pour les autres risques non couverts et qui pourraient survenir (mutuelles complémentaires, responsabilité civile, multirisques etc....).

1.9 EFFETS PERSONNELS

Dans le cadre des activités proposées, nos équipes peuvent être amenées à utiliser des matériels ou produits (ex : peinture, colle, etc...). Bien que nous prenions de nombreuses précautions quant à leur usage, il peut arriver que les effets personnels

puissent être altérés.

Dans ce cas, notre responsabilité ne saurait être retenue.

1.10 LITIGES, COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de litige, le demandeur peut saisir à son choix, outre la juridiction du lieu où demeure le défendeur :

- en matière contractuelle, la juridiction du lieu où la prestation a été réalisée,
- en matière délictuelle, la juridiction du lieu du fait dommageable ou celle dans le ressort de laquelle le dommage a été subi. Nota : les renseignements et informations contenus dans la présente plaquette sont donnés en l'état actuel de la législation et sous réserve de toute modification ultérieure sur ce point, ils n'ont pas de valeur contractuelle.

1.11 LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Au cours de ses activités (séjours, centres de loisirs, ateliers) des personnels ou des personnes mandatées par l'A.C.L.E.E.A. peuvent être amenées à faire des photographies ou des films des participants en activités. L'autorisation de prise de vue, de diffusion de l'image et autorisation de droits d'auteur des enfants est à renseigner sur le portail famille. Ces documents pourront être utilisés par l'A.C.L.E.E.A. dans des buts d'informations ou de promotion (magazines, affiches, tracts).

II. PAIEMENT DES PRESTATIONS

La tarification des activités de l'ACLEEA est calculée selon un taux d'effort différent pour chaque activité pour adapter le tarif en fonction des revenus du foyer (pourcentage appliqué au quotient familial) mais aussi en fonction de la commune de résidence (+50% pour les hors commune).

Le Quotient familial est réactualisé au 1er janvier de chaque année, sauf en cas de changement majeur au sein du foyer.

Le paiement intervient à terme échu pour le centre de loisirs et les accueils périscolaire en fonction de la facturation.

Pour les séjours un versement à l'inscription pourra être fait. Les tarifs tiennent compte des aides des différentes collectivités : ville d'Indre, Caisse d'allocations familiales, Conseil Général, Etat. En général, les tarifs sont fixés par le C.A. pour une année, de janvier à décembre inclus. Ils peuvent être révisés en fonction des conditions économiques résultant notamment de baisse de subventions ou de décisions réglementaires nouvelles.

2.1 RÈGLEMENTS DES FRAIS D'ACTIVITÉS

L'ACLEEA se réserve le droit d'annuler les réservations si le paiement n'est pas intégralement réglé selon les conditions de réservations des différentes activités.

Les factures doivent être réglées dans un délai de 1 mois après réception.

2.2 FRAIS MÉDICAUX

En cas d'urgence médicale survenant au cours d'une activité l'ACLEEA peut être amené à régler au nom de l'utilisateur certaines dépenses médicales pharmaceutiques ou autres. Le remboursement de cette avance sera demandé à l'utilisateur ou son représentant légal s'il s'agit d'un mineur.

2.3 AVANTAGE FISCAL

Les frais engagés dans le cadre des accueils périscolaires et des accueils des centres de loisirs pour les enfants de moins de 6 ans sont déductibles des impôts.

III. SÉJOURS : CONDITIONS PARTICULIÈRES

3.1 SÉJOURS ÉCOURTÉS

En cas de renvoi d'un mineur dans sa famille, pour une cause non couverte par notre assurance voyage, les parents ou la personne responsable prendront en charge son voyage retour ainsi que les frais de déplacement et de mission de l'accompagnateur. Si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires décidées par la direction de l'ACLEEA aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille ou du responsable légal, sur la base du prix du transport collectif le moins onéreux. Dans ce dernier cas, si la famille ou le responsable légal ne sont pas en capacité de recevoir leur enfant au moment du rapatriement, l'ACLEEA prendra auprès des autorités compétentes, les consignes pour assurer le placement du jeune.

3.2 RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'exécution des séjours proposés par l'ACLEEA suppose suivant les cas l'intervention d'organismes différents : propriétaire, gestionnaires d'établissement, prestataires d'activités, etc. Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur prestation aux termes des statuts qui régissent la législation nationale ou les conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. Le programme des séjours de vacances a un caractère prévisionnel. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de l'ACLEEA par exemple des défauts de financement ou un nombre insuffisant de participants.

3.3 PAIEMENT ET ANNULATION

Les annulations se font via le portail famille sur l'espace dédié à l'utilisateur jusqu'à 30 jours calendaires avant le début du séjour. Dans ces délais, aucune facturation ne sera effectuée. Le paiement interviendra à la facturation, le 30 du mois du déroulement du séjour.

IV. CENTRE DE LOISIRS PETITES VACANCES

4.1 CONDITIONS DE RÉSERVATIONS

Le centre de loisirs dispose d'une capacité d'accueil déterminée. Par conséquent l'inscription d'un enfant est subordonnée à disponibilité de places. Les inscriptions et les réservations de périodes d'accueil se font directement sur le portail famille jusqu'au jeudi de la semaine N-1 pour toute la période. La liste d'attente est gérée dans l'ordre d'arrivée des demandes.

4.2 PAIEMENT ET ANNULATION

Toutes les annulations se font via le kiosque / portail famille sur l'espace dédié à l'utilisateur.

Effectuées avant le jeudi de la semaine N-2 avant 23h59, pour toute la période, elles ne seront pas facturées.

La facturation de ces activités est effectuée à terme échu. Le paiement devant intervenir dans un délai de 1 mois maximum.

Les journées annulées, pour des raisons médicales, ne seront remboursées que sur présentation d'un certificat médical, parvenu avant un délai maximum de 7 jours après la date du premier jour d'absence.

V. CENTRE DE LOISIRS GRANDES VACANCES

5.1 CONDITIONS DE RÉSERVATIONS

Le centre de loisirs dispose d'une capacité d'accueil déterminée. Par conséquent l'inscription d'un enfant est subordonnée à disponibilité de places. Les inscriptions et les réservations de périodes d'accueil se font directement sur le portail famille jusqu'à 10 jours avant le début de la période, (le jeudi de la semaine N-2 pour le mois de juillet ou d'août).

La liste d'attente est gérée dans l'ordre d'arrivée des demandes.

5.2 PAIEMENT ET ANNULATION

Toutes les annulations se font via le kiosque / portail famille sur l'espace dédié à l'utilisateur.

Effectuées 10 jours avant le début de la période soit le jeudi de la semaine N-2 avant 23h59, elles ne seront pas facturées.

La facturation de ces activités est effectuée tous les mois à terme échu

Le paiement devant intervenir dans un délai de 1 mois maximum.

Les familles qui adhèrent au prélèvement automatique seront prélevées le 30 du mois de la facturation.

Les journées annulées, pour des raisons médicales, ne seront remboursées que sur présentation d'un certificat médical, parvenu avant un délai maximum de 7 jours après la date du premier jour d'absence.

VI. ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / MERCREDI

6.1 CONDITIONS DE RÉSERVATIONS

Chaque site d'accueil périscolaire dispose d'une capacité d'accueil déterminée. Par conséquent l'inscription d'un enfant est subordonnée à disponibilité de places.

Les réservations d'inscriptions sont effectuées par la famille pour l'année scolaire ou au fur à mesure des besoins sur le kiosque/portail famille.

Pour les mercredis, elles se font par période de 2 mois (entre chaque période de petites vacances scolaires). La liste d'attente est gérée dans l'ordre d'arrivée des demandes.

6.2 PAIEMENT, AJOUT ET ANNULATION

La facturation de ces activités est effectuée tous les mois à terme échu (acc ps et merc. sur la même facture).

Le paiement devant intervenir dans un délai de 1 mois maximum.

Les familles qui adhèrent au prélèvement automa-

tique seront prélevées le 30 du mois de la facturation.

Les familles effectuent leurs modifications (ajout et annulation) de réservations directement sur le kiosque / portail famille.

Pour les accueils périscolaires les ajouts sont possibles jusqu'à la veille 23h59 et les annulations jusqu'au jeudi de la semaine précédente avant 23h59 pour la semaine suivante sans frais.

Pour les mercredis les ajouts et les annulations sont possibles jusqu'au jeudi 23h59 de la semaine précédente pour le mercredi de la semaine suivante.

VII. CONSOMMATION DE TABAC, DROGUES ET ALCOOL

L'alcool et le tabac : dans la continuité de la réflexion, du travail mené, des actions engagées par l'ACLEEA depuis plusieurs années sur ses différentes structures d'accueil et de loisirs, toute consommation de produits alcoolisés ou tabacologiques n'est pas autorisée.

Drogues : la possession et la consommation sont interdites et répréhensibles par la loi.

VIII. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

L'ACLEEA se réserve le droit de modifier les conditions générales de ventes y compris les tarifs et/ou les conditions spécifiques. Les conditions modifiées entreront en vigueur immédiatement après la prise de décision.

Ouverture
des inscriptions
le 29/03/24 à 13h
pour les mini-camps
et séjour ados

à partir du 05/04/24 à 13h
pour l'ALSH



POUR TOUTES DEMANDES CONCERNANT L'ÉTÉ
inscriptionsalsh@acleea.fr

INFORMATIONS DIVERSES
Avant - Pendant - Après les séjours

www.acleea.fr



ACLEEA

Maison des associations
2 rue du Stade - Indre
02 40 85 46 10